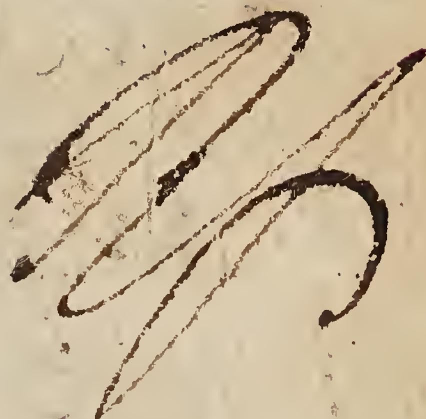
PROJET

D'ANÉANTIR

LA PETITE VÉROLE.

Par M. ANTOINE LE CAMUS,

Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, ancien Profeſſeur des Écoles, Profeſſeur actuel de Chirurgie Françoiſe, Membre des Académies Royales d'Amiens & de la Rochelle, de la Société Littéraire de Châlons-ſur-Marne, &c.





A PARIS,

Chez LOUIS-ÉTIENNE GANEAU, Libraire, rue Saint-Severin, à Saint-Louis, & aux Armes de Dombes.

M. DCC. LXVII.

AVEC APPROBATION.

6/



AVERTISSMENT.

L'Idée d'extirper la petite Vérole, peut venir à tous les hommes. Il eſt naturel de chercher à ſe garantir d'une maladie contagieuſe qui nous environne. Monſieur *Raſt* a propoſé avant nous cette idée dans un Mémoire qu'il a lu le 19 Juillet 1763, dans l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon. *

* Réflexions ſur l'Inoculation de la

Nous n'avions pas lu cet Ouvrage quand nous avons composé ce discours, ni quand nous en avons fait lecture à la Faculté. Ce n'est que lorsqu'on nous a fait entendre que notre projet n'étoit que le développement de l'idée de M. *Rast* que nous en avons pris com-

petite Vérole, & sur les moyens qu'on pourroit employer pour délivrer l'Europe de cette maladie. Par M. *Rast*, fils, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Professeur aggrégé au Collége de Lyon, Membre de l'Académie de la même Ville, à Lyon 1763. chez Aimé de la Roche.

munication. Le lecteur jugera s'il y a de la ressemblance entre les deux Ouvrages : en tout cas il n'y a pas de mal que le public ait sur une matiere aussi intéressante deux Ouvrages composés par deux Auteurs qui ne se connoissoient pas, & qui ne se sont pas communiqués leur façon de penser. Les principes de l'un serviront de confirmation aux principes de l'autre. Nous nous félicitons d'être du même

ſentiment que M. *Raſt*, nous ne pouvions avoir une meilleure autorité pour nous ; & ſi nous nous rencontrons dans le même plan, c'eſt que la vérité n'eſt qu'une.



La Faculté étant assemblée solemnellement, Me. Le Camus a dit :

MESSIEURS,

VOUS avez écouté avec beaucoup d'attention les Mémoires pour & contre l'Inoculation. Je vous présente aujourd'hui un troisieme parti à prendre. Il est juste qu'avant de prononcer sa décision, la Faculté considere sous toutes les

faces une affaire aussi importante. Il est de son honneur même qu'on ne puisse rien imputer ou à son inattention, ou á sa négligence. Je vous soumets mes réflexions. C'est à vous seuls qu'il appartient de juger si je suis fondé en raisons & en preuves. Je serai court, parce qu'il est inutile que je vous rappelle des principes que vous savez aussi bien que moi. J'ai pris tout le tems convenable pour ne choisir que les réflexions nécessaires.



PROJET

D'ÉTEINDRE

LA PETITE VÉROLE.

De même que l'intérêt public, la soumission aux ordres du Parlement, le devoir de ma profession exigeoient que j'éxaminasse scrupuleusement les raisons de ceux qui veulent prévenir la nature en insérant la petite vérole, & de ceux qui aiment mieux attendre que la nature afflige par elle-même de cette maladie les sujets qu'elle n'en veut pas épargner ; de même aussi ces motifs sacrés pour tous les honnêtes-gens exigent que je dise librement mon sentiment, quand même il devroit être unanimement rejetté,

Il ne fut jamais honteux de défendre la cause de l'humanité, & de ne pas emporter tous les suffrages.

Je ne puis le dissimuler ici, l'examen que j'avois fait des raisons tantôt vraies, tantôt spécieuses de la part des Inoculateurs & des anti-Inoculateurs, m'avoit laissé dans un doute dont je ne pouvois me tirer, Ce n'est pas que les deux partis ne se soient bien défendus. Les attaques ont été vives, les combats opiniâtres, les retraites prudentes; mais la victoire restoit toujours incertaine, & les gens sages qui n'épousent aucun esprit de parti, ne savoient à qui donner la palme. Plusieurs se sont tirés de ce doute & de cet embarras, en s'attachant de même que moi à une proposition moyenne, bien simple, qui frappe par son évidence : c'est que bien loin de hâter, ou d'attendre la petite vérole, il vaudroit mieux ne pas l'avoir. Partons de cette proposition

qui ne peut-être conteſtée. Embraſſons ce parti s'il eſt le meilleur & le plus avantageux.

Ne pas avoir la petite vérole, maladie auſſi univerſelle, paroîtra d'abord à des yeux inattentifs & peu clairvoyans ſur les marches de la nature, un projet abſurde. Evitons la précipitation dans nos jugemens, & examinons avant de prononcer. En effet, eſt-il abſolument néceſſaire d'avoir la petite vérole pour obtenir une vie longue & ſaine? Non, puiſqu'il ſe trouve plus du quart des hommes qui n'ont jamais eû, qui n'auront jamais cette maladie, & qui jouiſſent de la meilleure ſanté. Voyons à préſent ſi les moyens qu'on peut préſenter pour arrêter cette contagion ſont chimériques.

Il ſe préſente naturellement à l'eſprit deux moyens. Le premier, d'étouffer la petite vérole avant ſon développement par des moyens phy-

ſiques. Le ſecond, de l'anéantir dans ſon principe par des moyens politiques. Diſcutons ſéparément la poſſibilité de chacun de ces moyens.

ARTICLE I.

Poſſibilité d'empêcher le développement de la petite Vérole, par des moyens Phyſiques.

EST-IL poſſible de trouver un ſpécifique qui abſorbe & éteigne entiérement le levain de la petite Vérole au moment qu'il donne des ſignes de ſa préſence? L'analogie nous engage à le croire, & cette croyance ne répugne pas à la raiſon. L'Alkali volatile arrête les progrès du venin de la vipere. Il eſt un antidote contre la morſure du Serpent à ſonnettes. Le mercure réſiſte au virus que les

François ont pris au siége de Naples. Pourquoi ne seroit-on pas assez heureux pour découvrir un spécifique, qui attaquat, sans danger pour les malades; le levain variolique ou du moins pour trouver une méthode qui saisissant le mal dès le premier moment de l'invasion, empêcheroit toute fiévre, toute éruption, sans exposer la vie des malades.

Boërrhaave dont nous respectons tous le génie, & la grande étendue de sciences, s'étoit occupé de cette idée. Il prétendoit avec un amalgame de mercure & d'antimoine, anéantir le levain variolique, ou du moins le rendre sans effet. Les succès n'ont pas sans doute répondu à ses espérances; mais il est beau d'avoir tenté, & *Boërrhaave* est un bon modéle à suivre. Ce que son travail & sa pénétration ne lui ont pas donné, peut être accordé par le hasard à quelqu'autre qui sera moins habile que l'Hippocrate Hol-

landois. *Audaces fortuna juvabit.*

Puiſqu'il s'agit de poſſibilité, nous propoſerons ici une conjecture. Chacun ſait la propriété du Quinquina de réſiſter à la pourriture & à la gangrêne, de diminuer les grandes ſuppurations, de ſupprimer même quelquefois totalement le pus, ou du moins de lui donner une qualité plus louable, d'être employé avec ſuccès, non-ſeulement dans les fiévres intermittentes; mais encore dans toutes les fiévres ſubintrantes, & quelquefois putrides. Ce médicament ſoit ſeul, ſoit joint au nitre, ou au camphre, &c. donné dans le tems que le ſang eſt encore en efferveſcence, n'empêcheroit-il pas la ſuppuration de ſurvenir, & n'étoufferoit-il pas la petite vérole dans ſon enfance? Nous abandonnons cette épreuve qui ne paroît pas dangereuſe, à ceux qui ont occaſion de faire des expériences.

Quelques-uns ont cru que par les

ſaignées multipliées, & un traitement antiphlogiſtique, ils s'oppoſeroient à la fureur du levain variolique, & l'étoufferoient dès ſa naiſſance. Ils ſe ſont trompés, ils n'ont pas réuſſi. Tout ce qu'on peut conclure de cette méthode, c'eſt qu'elle eſt inſuffiſante, & qu'elle n'en exclut pas une autre qui rempliſſe les vues que nous propoſons.

D'autres ont imaginé des préſervatifs contre la petite vérole. On en trouve quelques-uns dans les pharmacopées & dans les livres de Médecine pratique. Nous nous ſouvenons d'avoir lû dans les Ouvrages de *Berkeley*, Evêque de Sloane, que pluſieurs avoient été préſervés de la petite vérole par l'uſage de l'eau de Goudron. Vous trouverez dans les Mémoires des curieux de la nature, (*ann.* 3. *obſerv.* 9. & 56. *pag.* 13. *&* 56.) que ſi le mercure doux n'empêche pas toujours l'invaſion de la petite vérole, il en fa-

cilite l'éruption avec cet avantage de diminuer considérablement la quantité des boutons. *Velschius* & *Langius* employoient la myrrhe pour préserver de la petite vérole, & *Ettmuller* assure par sa propre expérience, *hanc essentiam præservare ab incursione variolarum, adeò ut nullatenus iisdem corripiantur, quàm etiam correptos minùs graviter laborare.* Colleg. pract. *tom.* 2. *part.* 1. *pag.* 351.

M. *Monro*, cite l'exemple (*a*) d'une Dame qui se trouvant dans un endroit où la petite vérole faisoit beaucoup de ravages, & crai-

(*a*) Lettre de M. *Alexandre Monro*, Membre de la Société Royale, du Collége Royal des Médecins, & Professeur de Médecine & d'Anatomie, dans l'Université d'Edimbourg, adressée aux Commissaires de la Faculté de Médecine de Paris, sur l'Inoculation de la petite vérole en Ecosse. Elle se trouve imprimée dans le Journal Economique du mois de Septembre 1765, *pag.* 425.

gnant que ſes enfans ne la priſſent, eut ſoin de les faire baigner tous les jours dans de l'eau ou l'on avoit mis infuſer des feuilles, & de la cendre de geniévre. Aucun ne l'eût, quoiqu'ils fuſſent au nombre de huit, ou neuf, & que quelques-uns ſoignaſſent dans la ſuite ceux de leurs enfans qui en étoient attaqués.

M. *Nicolas Roſe*, Médecin de Sa Majeſté Suédoiſe, a employé avec ſuccès des pilules anti-ſeptiques & laxatives, pour prévenir la petite vérole confluente. (*b*) Il en fit

(*b*) Voici la compoſition de ces pilules préſervatives. Prenez quinze grains de Calomelas bien préparé, autant de Camphre & autant d'Aloës tiré à l'eau, & vingt-cinq grains d'extrait de Gayac; mêlés le tout enſemble, pour en faire ſuivant l'art des pilules de deux grains chaque, que vous envelopperés d'une feuille d'argent. On en donne le matin trois ou quatre pilules, & on augmente ſuivant l'âge. Voyez ce détail dans le Journal Économique du mois de Mars 1765. *pag.* 133.

ſes eſſais dans les années 1744, & 1750; lorſqu'une petite vérole confluente & très-meurtriere ravageoit la Ville d'Upſal.

Nous ne dirons pas quel dégré de confiance on doit donner à ces préſervatifs, ou à tout autre de cette nature. Les expériences bien faites & multipliées doivent ſeules être écoutées & admiſes.

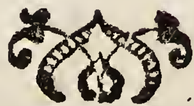
La poſſibilité des préſervatifs une fois reconnue, qu'on nous apprenne; 1°. ſi ces préſervatifs doivent être continués tout le tems de la vie, ce qui ſeroit un grand aſſujettiſſement auquel peu de perſonne s'aſtraindroient, ou bien s'il ſuffit d'en avoir fait uſage pendant un certain tems pour être toujours à l'abri de la contagion.

2°. Si les perſonnes qui ſe ſoumettent à l'épreuve du préſervatif, ſont celles qui devoient avoir un jour la petite vérole; ou bien, ſi elles ne ſont pas plutôt du nombre

de celles dont l'heureuſe conſtitution les exempte à jamais de cette contagion.

3°. Si cette heureuſe conſtitution à des ſignes qui puiſſent la faire reconnoître, afin qu'on puiſſe en approcher & lui reſſembler.

Ces queſtions qui ſortent d'elles-mêmes de notre ſujet, ſont pour le moins auſſi importantes que celles que propoſent différentes Académies, tant Etrangeres, que Nationales. Elles ſont à mes yeux d'une plus grande utilité, & dignes d'un plus grand prix. Celui qui découvriroit un ſpécifique ſur, ou une méthode certaine pour évacuer le levain variolique dans ſon principe, mériteroit d'être aſſis auprès des Trajans & des Titus.



ARTICLE II.

Possibilité d'extirper la petite Vérole par les moyens politiques.

AVANT de proposer les moyens politiques pour extirper la petite Vérole ; il est nécessaire d'examiner si nous portons en nous le germe de cette maladie, & de savoir si elle n'est que simplement contagieuse : car si nous portons en nous-mêmes ce germe, il est inutile de chercher à en couper les racines par des précautions politiques. On ne pourroit l'anéantir qu'en détruisant pour ainsi dire notre existence.

Ce germe prétendu que nous apportons en naissant, est une chimere. Il n'existe pas plus dans nos veines

que celui de la gale, de la rage, de la peſte, ou de tout autre maladie contagieuſe. Certainement on n'a jamais avancé ſérieuſement que les ſemences de ces levains fuſſent cachées dans notre ſang pour ne paroître que trente ou quarante ans après, à l'occaſion de quelques cauſes ſecondaires. L'expérience fait voir que la gale, la rage, la peſte, les vices vénériens, les accidens qui arrivent après la morſure des animaux venimeux, ne ſont que le produit d'une matiere étrangere, introduite dans l'économie animale par les pores de la peau, par la reſpiration, par la déglutition, par une plaie, par un contact immédiat; & que jamais on ne ſeroit affligé de ces fléaux ſi on n'étoit jamais expoſé à l'action des cauſes qui produiſent ces effets déterminés. On ne nous induira à croire le contraire, qu'en nous citant des exemples oppoſés, & des faits qui ne ſeront

pas des exceptions à la regle générale. Nous les attendons.

Nous pourrions prouver par l'histoire même de la petite Vérole, qu'elle n'est pas une maladie innée, & que nos premiers ancêtres ne pouvoient nous la transmettre ne l'ayant pas. *Nemo dat quod non habet.* En effet, pourquoi ce silence de tous les observateurs Grecs, de tous les Médecins & de tous les Historiens Latins, sur une maladie qui exigeoit de leur part la plus sérieuse attention, qui les auroit environné de tous côtés, qui souvent leur auroit enlevé les têtes les plus précieuses? Ce n'est pas certainement oubli, ni négligence. C'est que cette maladie leur étoit inconnue; c'est qu'elle n'existoit pas dans leurs contrées; c'est que n'étant pas spontanée, il falloit qu'elle se communiquat de proche en proche, comme la peste; & que quelqu'un l'apportat dans l'Empire des Grecs ou des Romains,

de même que *Christophe Colomb* apporta de l'Amérique le poison qui infecta les sources de la vie, & qu'on a déja proposé d'extirper par des moyens politiques, sans que les gens sensés y entrevissent la moindre impossibilité.

On ne trouve dans les monumens historiques aucun vestige de l'existence de la petite Vérole avant le sixieme siécle de l'Ere-Chrétienne. Elle a été presque inconnue en Europe, jusqu'au commencement du dixieme siécle que *Rhasès*, Médecin Arabe, mort en 932, en a donné un Traité, auquel ceux qui l'ont suivi, ont très-peu ajouté tant pour la description & le pronostic, que pour le traitement. Elle n'a passé en Amérique que lorsque les Européens l'y ont porté, il y a environ 270 ans, en échange du mal vénérien qu'ils recevoient des naturels du pays. Il résulte de ces faits, que la petite Vérole n'est qu'une mala-

die acquiſe, & qu'on peut s'en garantir de même que de la Vérole, en évitant toute communication.

Or, ſi le virus variolique ne ſe prend que par communication, ne pourroit-on pas agir à ſon égard de la même maniere qu'on s'y eſt pris pour éteindre la lépre en Europe? On a coupé toutes les voies à la contagion, & la lépre a ceſſé. Qu'on renouvelle donc pour la petite Vérole les mêmes réglemens qui ont été en vigueur contre la lépre; qu'on modifie ces réglemens ſuivant les circonſtances, par exemple.

1°. Qu'on établiſſe hors des Villes, ou à leurs extrémités, ſur le bord des rivieres, des hoſpices pour retirer ceux qui ſeront attaqués de la petite Vérole.

2°. Que parmi ces hoſpices, les uns ſoient des Hôpitaux pour recevoir les indigens, & les autres des refuges où les gens aiſés pourront faire telle dépenſe qu'ils jugeront à propos.

propos. Il eſt des moyens d'établir ces hoſpices ſans vexer les particuliers & ſans charger l'Etat. Suppoſant encore qu'il en coutât quelque argent à l'Etat, il y gagneroit des hommes ; ce qui ſeroit un plus grand profit. Suppoſant qu'il en coutât quelque argent aux particuliers, ils y trouveroient leur ſûreté, leur ſanté & leur vie ; ils n'emploient pas toujours leur argent à un ſi bon uſage.

3°. Qu'il y ait des Médecins, des Chirurgiens, des Apoticaires, des Gardes, des Directeurs, des Inſpecteurs, &c. dans ces hoſpices, afin que les malades ſoient promptement ſervis, & ne manquent d'aucun ſecours, tant pour le temporel, que pour le ſpirituel ; mais que ces perſonnes ſoient bien penſionnées, à cauſe du ſacrifice de leur liberté. Elles ne ſortiront pas des hoſpices ſans des permiſſions particulieres, afin de ne pas porter la contagion dans les différens quartiers de la Ville.

4°. Que les malades qui auront plus de confiance dans leur Médecin ordinaire, ſoient libres de l'appeller ; mais qu'on prenne les plus grandes précautions pour que ces Médecins en ſortant des hoſpices, ne tranſportent plus loin la contagion. Que les Inſpecteurs leur faſſent changer d'habit en entrant, qu'ils reprennent leurs vêtemens en ſortant, qu'on les lave, qu'on les parfume, &c.

5°. Qu'il y ait des chaiſes à porteur qui ſervent ſeulement à aller chercher les malades attaqués de petite Vérole, & qu'elles ne rentrent jamais dans la Ville ſans avoir été auparavant parfumées.

6°. Que les convaleſcens ne ſortent des hoſpices que quand tout danger pour la contagion ſera paſſé, & qu'on aura pris les plus exactes meſures pour qu'ils ne reportent dans la Ville l'empreinte du mal dont ils ont échappés. Qu'on porte ſurtout

ſon attention ſur le linge qui aura ſervi pendant le tems de la maladie, &c. Les Inoculateurs nous apprennent qu'un fil imbus du pus variolique, conſerve pendant des années entieres ſa vertu. Que d'Inoculations ont été faite par la voie du linge ! Je crois que le meilleur parti feroit de le brûler.

7°. Qu'on publie les Loix les plus ſévéres à l'égard de ceux qui attaqués de la petite vérole, voudront reſter dans leur demeure.

8°. Qu'ils ſoient aſtraints à avertir les Commiſſaires des quartiers nommés pour veiller à la ſûreté publique, & qu'on les oblige de mettre à leur porte un ſigne pour marquer qu'il y a à craindre pour la contagion dans cette maiſon.

9°. Que les Médecins, Chirurgiens, Confeſſeurs, Gardes, Parens, Voiſins, ſoient obligés de déclarer au Commiſſaire, à un Exempt, ou à tout autre prépoſé pour cette Po-

lice, qu'ils ſoignent, qu'ils aſſiſtent, &c. un malade attaqué de la petite Vérole dans telle maiſon. Que ces perſonnes mandées uſent des plus grandes précautions pour ne pas répandre l'allarme ni la contagion.

10°. Que le Commiſſaire du quartier prenne un état de l'ameublement de la chambre dans laquelle eſt le malade, des utenſiles qui ſont à ſon ſervice, des perſonnes qui l'approchent.

11°. Que non-ſeulement après la convaleſcence, on brûle dans un endroit déſigné, le lit, les hardes, les utenſiles du malade & tous les meubles qui ſe ſeront trouvés dans la chambre au tems de la maladie; mais encore qu'on brûle également les hardes des Gardes, des Domeſtiques, de tous ceux qui auront ſervis, ou approchés le malade, ſauf leur recours contre celui qui aura reſté volontairement au milieu de ſes concitoyens, ayant une maladie

contagieuſe, & pouvant éviter ces frais en ſe retirant dans les hoſpices.

12°. Que ceux qui manqueront aux formalités ſuſdites, ſoient mulctés au profit des hoſpices, pour avoir expoſé la vie & la ſanté de leurs concitoyens ſans les prévenir ; nous pourrions dire même pour avoir occaſionné des homicides par leur imprudence & leur rebellion.

13°. Que ces Loix ſoient établies non-ſeulement pour Paris ; mais encore pour toutes les Villes, Bourgs & Bourgades du Royaume.

14°. Que ſur les Ports de Mer on veille exactement à faire faire les quarantaines, ſur-tout à ceux qui viendront des pays ſuſpects, & où l'on ſaura par des avis ſurs que la petite Vérole regne épidémiquement.

Nous ne préſentons-ici qu'une eſquiſſe de ce qui pourroit ſe pratiquer, notre deſſein n'étant pas d'anticiper ſur les droits du Gou-

vernement & du Parlement. C'eſt à la ſageſſe & à la prévoyance de ceux qui y préſident à établir des Loix jugées néceſſaires pour le ſalut des Citoyens. Nous préſumons, nous ſommes mêmes perſuadés qu'avec une Police bien établie & rigoureuſe, la petite Vérole ſera en peu de tems conſidérablement affoiblie, ſi elle n'eſt abſolument d'étruite. La raiſon en eſt ſimple & palpable : comment la petite Vérole reparoîtroit-elle, ne trouvant plus les moyens de ſe reproduire.

Ici ſe préſente une foule d'objections. Nous ne répondrons qu'aux principales.

Ces Loix, dira-t-on 1°, qui ſeront ſéveres, léſeront la fortune d'un particulier, écarteront le fils de ſon pere, la femme de ſon mari, la mere de ſes enfans, un ami de ſon ami dans le tems que leurs ſecours mutuels ſeroient les plus utiles.

Nous répondrons qu'effectivement ces Loix ſeront ſéveres, & qu'elles doivent être ſévérement exécutées. A quoi ſerviroient des Loix qui ne ſeroient que comminatoires, & qui ne ſeroient pas maintenues par l'autorité ? Depuis quand ne regarderoit-on les loix que comme de ſimples épouventails dont ſe rient ceux qui ſe familiariſent avec eux ? La Loi qui porte ſur le bien, doit-être auſſi inébranlable, & auſſi inaltérable que lui, & elle doit-être exécutée par tous les hommes. Il n'y a que la néceſſité qui puiſſe en diſpenſer. L'homme vertueux n'a jamais craint une Loi juſte, elle étoit déja écrite dans ſon cœur, & il y étoit déjà ſoumis.

Une ſimple réflexion diſſipe tout l'odieux de cette objection. Car enfin, qui pourroit ſe plaindre de ces Loix ? Quel eſt l'homme qui en ſeroit leſé ? Seroit-ce celui qui a eu la petite Vérole ? Il n'a rien à crain-

dre, il ne peut que se féliciter, on le met à l'abri de la récidive qu'il pourroit appréhender. Seroit-ce celui qui n'a pas eu la petite Vérole? Mais toutes les précautions que l'on prend ne tendent qu'à lui éviter un mal qui entraîne souvent avec lui la difformité & la mort. Or si ce n'est ni celui qui a eu la petite Vérole, ni celui qui ne l'a pas eû, qui puissent se plaindre de la Loi, qui aura donc droit de se récrier? Personne; & si l'on entendoit quelque murmure, il ne s'éleveroit que de la part de ceux qui sont ennemis de l'intérêt public. De pareils insectes ne doivent pas être écoutés. On les regarde, & on les écrase.

Je ne suis pas ennemi du bien public, ajoutera quelqu'un; je suis timide, je n'ai pas eu la petite Vérole, & malgré qu'on veille à ma sureté, je crains d'être un jour soumis au joug de la Loi.

Nous vous passons votre timidité

ſi vous êtes dans la claſſe du ſexe puſillanime. Vous n'avez pas eu la petite Vérole, dites-vous ; mais vous êtes peut-être du nombre de ceux qui en ſont toujours exempts. Vous en doutez ? Il vous eſt permis de vous en aſſurer. Faites-vous Inoculer par des Inoculateurs qui ſe tiendront ou dans les hoſpices, ou éloignés du commerce des autres hommes, & qui ne porteront pas dans leurs poches la boëte de Pandore au milieu de la ſociété. Vous ne voulez pas vous faire inoculer. Fuyez toute communication avec ceux qui ont la petite Vérole. Une multitude innombrable de perſonnes ſe ſont garanties de cette maladie en ſuivant ce conſeil ; & c'eſt celui que nous donnons à préſent, en invitant de ſéparer les malades de ceux qui ſont ſains. Conſe l qui, s'il n'eſt pas exécuté dans ſon entier, laiſſera pluſieurs portes ouvertes à la contagion, par leſquelles, malgré tous vos efforts,

elle viendra vous aſſaillir. Ne murmurez donc plus contre le plan propoſé. Prêtez les mains à ſon exécution, ou attendez patiemment votre ſort. Si la petite vérole vous arrive, croyez-vous que, ſuivant les Loix Divines & humaines, il vous ſoit licite d'être peſtiféré au milieu d'une multitude de concitoyens qui ne ſont ni vos parens ni vos amis, & qui ne ſont pas faits pour ſupporter vos infirmités? Croyez-vous que la vie de ces concitoyens n'eſt pas auſſi précieuſe que la vôtre à l'Etat.

Votre fortune ſera léſée ſi l'on brûle vos meubles? Ne laiſſez dans votre chambre que les choſes eſſentielles Vous pouvez d'ailleurs éviter cette perte en vous retirant dans les hoſpices où l'on vous recevra pour de médiocres ſommes, où vous ſerez placé ſuivant la dépenſe que vous voudrez faire. Vous êtes attaché à une famille? Que la perſonne qui vous ſera la plus chere, que votre

domeſtique le plus fidéle s'enferment avec vous dans l'hoſpice, il ne vous en coutera que les frais de leur penſion.

Envain, invoquez-vous ici la pitié des peres & des meres. Ceux qui ſavent apprécier ces beaux ſentimens, ſavent qu'en penſer. Cela ne peut ſervir tout au plus que pour le pathétique dans une Tragédie. La pitié ſe péſe autrement quand il s'agit du ſalut public. Des Juges touchés par les larmes, par le repentir, par le déſeſpoir, condamnent néanmoins un illuſtre criminel au ſupplice le plus ignominieux, quoiqu'ils ſachent bien que toute ſa famille ſera déſolée, ou diſperſée. Dans notre plan, un pere ſera ſéparé de ſon fils, il eſt vrai ; mais ce même pere ne l'envoie-t-il pas loin de lui dans des Penſions, dans des Colléges, dans des Académies où il peut lui arriver toutes ſortes de malheurs ? Il l'enverra un jour à l'ar-

mée où par honneur il se fera égorger. Il l'enverra sur Mer, où pour sa fortune il courera tous les risques possibles. Tandis que dans les hospices on veillera uniquement à sa conservation. L'enfant sera séparé de sa mere. Mais cette mere si tendre, si humaine, si sensible, confiera dès les premiers momens de sa naissance, ce fils unique & si cher à des mains étrangeres, rustiques & inconnues. On le laisse partir pour un village où l'on ne connoît personne; on ne pousse pas le moindre soupir à son départ; tandis qu'on garde avec soin auprès de soi, & souvent même sur le lit de l'accouchée, les petits de la chate ou de la chienne. O tendresse bien entendue ! Disons mieux, ô cruauté dont ne sont pas capables les bêtes même les plus féroces. Qu'on nous permette donc de ne faire cas des sentimens affectueux des hommes dans les causes publiques, que quand ces sentimens

ſeront moins contrariés par leur conduite.

On objectera, 2°. qu'il y a du danger à tranſporter ces ſortes de malades, & que l'on court riſque de communiquer à d'autres la contagion dans le trajet.

Diſtingués différens tems dans la petite Vérole ; celui qui précede l'éruption & celui de l'éruption même, celui de la ſuppuration & celui de l'exſiccation. Dans l'époque qui précede l'éruption, les malades ont une fiévre conſidérable, un grand mal de tête, quelquefois du tranſport ou de l'aſſoupiſſement, des vomiſſemens ou des nauſées, des maux de reins, une douleur à la région du cœur. Les artéres carotides battent, les yeux ſont étincelans. Ce n'eſt que vers le troiſieme jour que ſe fait l'éruption, d'abord à la tête & à la poitrine, enſuite aux extrémités. Alors tous les ſimptômes diminuent de violence, & ſe calment quelque-

fois. Peu de malades meurent dans cette premiere époque, & on les a toujours transportés sans risques pour eux. Nous citerons pour exemple les Colléges & les Communautés où l'on ne souffre pas de malades attaqués de maux contagieux, & où on les transporte chez des gardes & dans des endroits écartés de ceux qui sont habités. Nous citerons les pauvres qui sont transportés des environs de Paris jusqu'à l'Hôtel-Dieu. Nous défions de nous citer quelque exemple de malheurs arrivés par ces transports. Au reste nous voulons qu'ils soient faits avec les plus grandes précautions possibles, & qu'on écarte tous les inconvéniens. On a trois jours pour délibérer, & prendre les moyens les plus convenables. Il n'y a pas lieu de craindre la méprise de la part des Médecins ; les symptômes ci-dessus énoncés caractérisent assez la maladie, sur-tout lorsqu'ils perséverent pendant trois

jours dans la même vigueur. Voilà le tems qu'il faut choiſir pour tranſporter les malades. On ne doit pas craindre que dans ce moment ils communiquent dans le chemin la contagion. Le ſang eſt en fermentation, le pus n'eſt pas encore formé. Ce n'eſt qu'au tems de la ſuppuration que la maladie devient contagieuſe ; ce n'eſt que lorſque le pus s'exalte, ſe volatiliſe, s'évapore, qu'on doit appréhender la communication. Les malades ſont alors dans le plus grand danger, & nous ne voulons pas qu'ils ſoient libres de changer de demeure dans cet inſtant.

3°. Vous comparez, pourſuivra-t-on, la petite Vérole à la lépre. Cette derniere maladie étoit moins générale que la premiere.

Nous accordons en partie cette propoſition. Cependant *Matthieu Paris*, dit dans ſon Hiſtoire, qu'il y a eû dix-neuf mille léproſeries

dans la Chrétienté : ce qui ſuppoſe un grand nombre de lépreux. Nous ne diſons pas qu'on faſſe revivre les anciennes poſſeſſions de ces Hôpitaux pour des malades qui comme les lépreux infectent par la communication ceux qui les approchent. Nous demandons ſeulement qu'on imite la piété, & la charité de nos peres qui n'ont pas voulu laiſſer tranſmettre à leur poſtérité un fleau qui les déſoloit. Ces maladreries ont été toutes réunies à l'Ordre de S. Lazare & du Mont-Carmel, par Edit du Roi, du mois d'Avril 1664, qui n'a eû ſon effet, & n'a été vérifié que le 18 Mai 1669. Après les avoir retiré des mains de pluſieurs uſurpateurs, on en a fait des Commanderies qu'on a donné aux Chevaliers de cet Ordre confirmé de nouveau par Sa Majeſté, en 1722, & 1757. Ne feroit-ce pas un emploi digne de ces Chevaliers, que de veiller à ce que la contagion ne ſe

répande pas davantange ? Le service pour la conservation des hommes n'égaleroit-il pas en mérite celui ou l'on est nécessité de les détruire ? La croix de cet Ordre ne recevroit-elle pas un plus beau lustre par le salut public ?

J'ai honte de rapporter une quatrieme objection. Elle est si sordide, que je crains qu'elle ne souille mon papier ; mais nous ne devons rien cacher. Ce sont souvent les petits obstacles qui retardent l'éxécution des grands projets. Quelques bouches accoutumées à la médisance & à la calomnie, avanceront que les Médecins perdroient à l'extinction de la petite vérole. J'aimerois autant dire que les Médecins ne devroient pas s'opposer aux progrès de la peste, parce que dans le tems de ce fleau ils sont plus occupés. Cependant ce sont les Médecins qui fournissent sans cesse des armes contre la contagion. On les voit pour

ſauver la vie à d'autres hommes s'expoſer à l'infection avec zéle & d'une maniere intrépide. Ces ames de boue qui ſongent ſi fort à l'intérêt, penſent-elles que les Médecins n'ont pas leur vie à conſerver ; qu'ils ne partagent pas avec les autres hommes la ſomme des maux qui affligent l'humanité ; qu'ils n'ont pas des enfans, des femmes, des parens, des amis, dont les jours leur ſont plus précieux que l'or & toutes les richeſſes imaginaires & imaginables ; que s'il n'y avoit pas d'autres motifs que l'intérêt qui engageât les Médecins à prêter leurs ſecours dans les maladies contagieuſes, ils ne riſqueroient pas de troquer leur vie contre une mince récompenſe ; qu'il n'y a pas de Médecin qui ne voulut que la ſanté des hommes fut inaltérable ? Il participeroit ſans doute auſſi à ce beau privilége plus eſtimable que quelques piéces de monnoie, & il cultiveroit d'autres talens

propres à lui rendre la vie aiſée & plus agréable que celle d'un Eſculape qui par état ſe livre au noble & pénible emploi de ſoulager dans leurs infirmités ſes ſemblables, dont il n'attend ſouvent ni ſalaire, ni reconnoiſſance. Je n'ai plus qu'une obſervation à faire pour réprimer & déprimer une pareille injure. C'eſt préciſément du ſein même des Facultés de Médecine, que s'élevent les voix qui demandent l'anéantiſſement de la petite Vérole. Qu'on juge à préſent, ſi l'inſulte eſt bien fondée, & ſi les Médecins agiſſent par un vil intérêt.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Vice-Chancelier, un Ouvrage manuſcrit, intitulé. *Projet d'anéantir la petite Vérole*; par Me. Le Camus, Docteur-Régent de la Faculté, &c; Et je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion, à Paris, ce 22 Octobre 1767.

GARDANE.